Besoin de conseils pour le concours

Par **MattMurdock314**, le **26/08/2018** à **17:44**

Salut à tous !

Dans environ deux semaines j'entre en L3 et je vous écris ce message afin d'avoir quelques conseils.

Je souhaiterais devenir juriste en droit public et travailler au sein d'une collectivité territoriale. Pour cela je compte intégrer un master "droit des collectivités territoriales", ainsi que de passer le concours "Attaché territorial". Je me demande alors si il est possible de passer et surtout de valider ce concours dés le M1 ou si il est préférable d'attendre le M2 pour tenter cette épreuve. [smile39]

Pourriez vous éclairer ma lanterne svp.

A ceux qui répondront à ce message,merci d'avance. [smile3]

Par **Clément Passe-Partout**, le **26/08/2018** à **21:18**

Bonjour,

J'ai passé ce concours durant mon M2. J'ai été admissible (à ma grande surprise), et j'ai passé les oraux.
En principe, vous passez le concours dès la licence obtenue. Maintenant, dans les faits, le concours exige une "culture" territoriale conséquente, et j'entends culture au sens large, pas qu'au niveau juridique.

Il est évident qu'un Master en droit des collectivités territoriales sera utile. Avoir des connaissances théoriques dans ce qui touchent les collectivités territoriales est une aide (droit des C.T, finances publiques locales, fonctions publiques).

Valider ce concours est une autre paire de manche. C'est un concours : il y'a donc une part de chance et il faut être le meilleur. En externe vous avez l'admissibilité : un note de synthèse et composition. Si vous voulez réussir, par de mystère : ENTRAINEZ-VOUS.

Et pour la compo, la méthode juridique aidera mais elle n'est sans doute pas suffisante à elle-même.

Pour l'oral, c'est pas compliqué, ça passe ou ça casse ! Mais ayez conscience d'une chose :

beaucoup de ceux qui arrivent à l'oral d'admission sont déjà en poste et ont donc une réelle connaissance des collectivités territoriales. Il ne s'agit pas que d'un simple oral, les examinateurs testent vos aptitudes pratiques en tant que futur attaché territorial. Ils peuvent vous demander des questions dans n'importe quel domaine.

Pour ma part, en n'ayant quasiment pas réviser le concours car je ne souhaitais plus le passer, j'ai été admissible (par chance, car les sujets m'ont vraiment convenu). Je me suis fait charcuter à l'oral, faute d'expérience. Je manquais cruellement d'aspect pratique et j'avais peu de connaissances RH (et en tant qu'attaché territorial, c'est indispensable).
J'avais préparé l'oral avec des enseignants de mon M2, malheureusement ça n'a pas suffit car leurs conseils étaient relativement éloignés de la réalité...

Passez le concours quand vous voulez, mais essayez d'avoir de solides connaissances et des expériences pratiques !

Bref, si vous arrivez à l'oral (ce que je vous souhaite), voyez cela comme en entretien d'embauche, et surtout, gardez à l'esprit : c'est un CONCOURS. Je peux vous assurer que lorsque vous arrivez à l'oral d'admission, au CDG, vous avez de la pression et vous vous dites que la concurrence sera rude.

Enfin, dernier conseil : lisez les rapports des jurys, c'est très utile !

Par **marianne76**, le **26/08/2018** à **22:03**

Bonjour
[citation] il est évident qu'un Master en droit des collectivités territoriales sera utile.[/citation]
Tout à fait, je rejoins totalement Clément, je rajouterai que ce type de Master amène à faire des stages dans les collectivités et que ceux qui ratent le concours, arrivent souvent à rester du coup en contractuel dans la collectivité où ils ont fait leur stage (J'ai plusieurs exemples). Cela permet d'avoir un pied dans la place tout en repassant le concours . Après il y en a plus la possibilité du concours interne pour les malchanceux qui n'arriveraient pas à l'avoir en externe

Par **Clément Passe-Partout**, le **26/08/2018** à **22:46**

Bien d'accord Marianne.

Pour ma part, j'ai un peu un profil atypique. Je n'ai jamais fait de stage en C.T et je n'avais travaillé l'année de mon M2 que sur un mémoire de recherche en la matière. Ça m'a aidé, ainsi qu'être élu local, bien sûr.

Bref : il faut un aspect pratique, ça me semble indispensable.

Par **MattMurdock314**, le **28/08/2018** à **13:29**

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Merci à Clément L. et marianne76 pour vos conseils.

Du coup comment puis-je me préparer à ce type de concours en dehors des stages ? Existe-t'il des annales ? Y'a t'il une formation en ligne fiable pour se préparer ? Y'a-t'il des ouvrages qui peuvent être utiles ?

De plus combien de fois peut-on repasser ce type de concours ?

Par **Clément Passe-Partout**, le **28/08/2018** à **13:34**

Bonjour,

Des annales, oui. Allez sur le site des CDG, vous avez généralement les sujets des sessions antérieures.

Je n'ai pas de nom particuliers à donner, mais je dirais que vous pouvez peut-être aller voir du côté du CNED. Vous avez également une prépa intégrée à la FNPT, il me semble. Ou sinon, vous avez les IPAG qui peuvent vous apporter de la culture général et de la méthodologie aux différents épreuves du concours.

Hum, je n'ai plus la référence en tête mais certains ouvrages sont dédiés au concours d'attaché territorial et abordent des notions générales. Cela aide beaucoup. Dans un premier temps, privilégiez les ouvrages généraux. Par exemple, le Précis Dalloz de Bertrand Faure est excellent mais il me semble beaucoup trop complet pour préparer simplement le concours.

À ma connaissance, aucune restriction.

Attention, vous ne pourrez passer le concours d'attaché territorial qu'en novembre 2020, le concours ayant lieu cette année. Le concours est tous les deux ans. Vous pouvez passer le concours de rédacteur mais il reste très différent de celui d'attaché.

Par **MattMurdock314**, le **28/08/2018** à **17:54**

Novembre 2020 ?

Tant mieux je serai en master 2 à ce moment là.

Par **Clément Passe-Partout**, le **28/08/2018** à **18:04**

Le concours a lieu tous les deux ans.

En gros, cela alterne entre le concours d'attaché territorial (catégorie A) et le concours de rédacteur territorial (catégorie B).

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Je vous conseille de passer le concours de cat.B, c'est toujours une bonne expérience !

Par **MattMurdock314**, le **28/08/2018** à **23:24**

J'avais aussi pensé à passer ce concours pendant mon M1 pour mettre toutes les chances de mon coté.

Comme quoi les grands esprits se rencontrent.

Par **Clément Passe-Partout**, le **28/08/2018** à **23:33**

Honnêtement, ce ne sera que du bénef'.
Vous saurez à quoi ça ressemble de passer un concours. Et croyez moi, quand vous passez un concours de la fonction publique pour la première fois, ça fait un petit quelque chose.

Par **MattMurdock314**, le **29/08/2018** à **16:36**

Avez-vous déjà passé le concours de rédacteur territorial ?

Par **Clément Passe-Partout**, le **29/08/2018** à **18:02**

Malheureusement, non.
Je n'ai passé que le concours d'attaché territorial.

Si vous voulez viser plus haut qu'attaché territorial, vous avez également les concours de l'INET, pendant que j'y pense.

Par **MattMurdock314**, le **29/08/2018** à **21:19**

Merci pour vos conseils Clément.

Par **Clément Passe-Partout**, le **29/08/2018** à **22:36**

À votre service !

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés